Abonnement stationnement YPORT 2024

Objet : Renouvellement Abonnement de stationnement

Madame, Monsieur,

L'abonnement annuel de votre stationnement sur la Commune d'Yport a pris fin le 15 novembre 2023.

Si vous souhaitez le renouveler, merci de remplir et renvoyer le document ci-joint accompagné des pièces justificatives demandées à l'adresse ci-dessous :

- Par mail : stationnements.yport@gmail.com
- Par envoi postale : Mairie d'YPORT
Rue Ernest Lethuillier
76111 YPORT
- Par formulaire en ligne : https://forms.gle/1Hb2UxfsFyLJC7aFA

*Si vous faite le choix de l'envoi par mail ou via le formulaire en ligne, votre demande ne sera prise en compte qu'à réception du règlement de la cotisation.

***Attention tout dossier incomplet ne sera pas pris en charge*.**

Les dossiers sont à déposer ***avant le 29 Mars 2024***. Après cette date nous ne pouvons pas garantir une édition de votre titre de stationnement avant le 15 mars.

Rappel des pièces à fournir :

- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (eau, edf, téléphone…)
- Pour les propriétaires : **taxe foncière recto-verso**
- Pour les locataires : quittance de loyer
- Carte grise du ou des véhicules inscrit dans le dossier
- La cotisation 2024 du montant correspondant à la demandeen espèce ou chèque à l'ordre du trésor public (voir tableau ci-dessous)
- Attestation employeur en cas d'utilisation d'un véhicule de fonction
- Attestation sur l'honneur que votre résidence secondaire n'est pas louée

0 à 2 cartes grises	20,00€
Au-delà	50,00€
Professionnels de santé	5,00€
Propriétaire de gîtes, airbnb ou chambres d'hôtes	Limité à 1 badge – 20€

Les cartes de stationnement seront à retirer sur les heures d'ouverture de la Mairie.

Si vous souhaitez un envoi postal, merci de joindre une enveloppe affranchie au format 14,8 x 21 cm.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Mairie d'YPORT
Rue Ernest Lethuillier -76111 YPORT
02 35 27 30 24